



Agence
Aguinalin
votre partenaire en marchés publics

VOTRE AGENCE SPECIALISTE DES MARCHES PUBLICS

CATALOGUE DE NOS FORMATIONS 2021/2022



Les formations proposées aux acheteurs publics :

- ✓ LES FONDAMENTAUX DES MARCHES PUBLICS - 1 jour
- ✓ LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE - 2 jours
- ✓ ACTUALITE DES MARCHES PUBLICS - 1 jour

MONTEZ EN COMPÉTENCES, PERFECTIONNEZ-VOUS POUR ÊTRE AUTONOME ET EFFICACE !

SOMMAIRE

Des formations pour sécuriser vos procédures	4
Notre organisme de formation.....	5
Les fondamentaux des marchés publics	6
Les marchés à procédure adaptée.....	8
Informations pratiques	12
CONTACT	13

DES FORMATIONS POUR SECURISER VOS PROCEDURES

Nos maîtres mots : bienveillance, écoute, pédagogie et pragmatisme.



Les formations sont animées par Julie AGUINALIN, juriste de formation et spécialiste des marchés publics depuis plus de 12 ans.

Elle dispose d'une forte expérience en formation pour adultes, en proposant des formations axées sur une **méthodologie pratique pour que chacun reparte avec les outils nécessaires pour être autonome et efficace.**

Les + de nos formations :

- Des formations "**action**" basées sur des cas concrets proposées en présentiel ou à distance
- Des formations en individuel ou en **petit groupe animées par un praticien des marchés publics, ancien acheteur public**
- Un suivi post-formation

NOTRE ORGANISME DE FORMATION

Notre organisme de formation est déclaré auprès de la Préfecture de la Région Occitanie, dont le numéro d'activité est le 76320058932.

Nos locaux sont situés dans le Gers en Occitanie mais nous intervenons dans toute la France, en présentiel ou à distance selon les besoins de chaque participant.



Julie AGUINALIN, gérante de l'organisme est responsable des formations et de leur organisation.

Notre organisme est dans une démarche constante d'amélioration continue pour proposer des formations de qualité toujours adaptées aux besoins de nos clients. Nous avons mis en place dans ce sens un process d'organisation (suivi et évaluation) pour chacune de nos formations :

Avant la formation – modalités d'accès :

- Etude des besoins et du niveau de chaque participant
- Proposition d'un programme adapté
- Validation de la formation (signature de la convention)
- Préparation de la formation
- Envoi des convocations 7 jours environ avant le début de la formation.

Pendant la formation :

- Informations sur le déroulé de la formation
- Feuille d'émargement
- Vérification continue de la bonne compréhension des thèmes abordés (ateliers et exercices pratiques individuels, mise en situation sur un cas concret, échanges d'expérience...)
- Questionnaire validation des acquis en fin de formation
- Evaluation de satisfaction en fin de formation « à chaud »
- Remise du support de présentation et des documents pratiques par mail ou sous clé USB.


Après la formation :




- Envoi des documents administratifs : feuille émargement, bilan et attestation de fin de formation.
- Evaluation de satisfaction 3 mois après la formation pour vérifier les acquis de la formation « à froid ».

FORMATION


LES FONDAMENTAUX DES MARCHES PUBLICS



Type de formation	Initiation – formation courte
Objectifs pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre général et le fonctionnement des marchés publics • Savoir définir précisément ses besoins et apprécier les seuils • Comprendre la mise en œuvre d'une procédure de passation
Public visé	Toute personne intervenant sur des procédures de marchés publics.
Prérequis	Pas de pré-requis.
Nombre de participants	Formation en petit groupe (minimum 2 personnes - maximum 5 personnes)
Durée	1 jour – 7 heures
Tarif	550€ TTC/ jour/ participant
Modalités d'accès/inscriptions	<p>- Etude des besoins et du niveau de chaque participant</p> <p>- Proposition d'un programme adapté</p> <p>- Validation de la formation (signature de la convention)</p> <p><u>Pour les personnes en situation de handicap :</u></p> <p>Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble vos besoins, vous pouvez également en parallèle obtenir des informations pratiques via le site de AGEFIPH : https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation</p>
Modalités Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement	<p>Formation en présentiel ou à distance (modalités des formations à distance en page 3).</p> <p>Diaporama : présentation PowerPoint avec un échange interactif tout au long de la formation.</p> <p>Ateliers et exercices pratiques.</p> <p>Mises en situation individuelles sur des cas concrets.</p> <p><i>Être équipé d'un ordinateur portable est indispensable pour les ateliers pratiques pour les formations en présentiel.</i></p>

Points clés/ contenu	<p>1/ LES FONDAMENTAUX DE L'ACHAT PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le cadre général des marchés publics <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre juridique : textes applicables • Evolution de la réglementation dont le nouveau code de la commande publique • Les différents types de marchés publics • Les principes fondamentaux • Sigles relatifs aux marchés publics ✓  Atelier pratique : Trouver les informations utiles et pratiques sur le cadre général des marchés publics.
	<p>2/ LE FONCTIONNEMENT DES MARCHES PUBLICS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La définition des besoins : étape clé d'un achat optimisé <ul style="list-style-type: none"> • Définir précisément ses besoins : techniques de recensement et d'étude, valeur estimative, principales caractéristiques technique, prix... • La pratique du « sourcing » : consultation préalable des opérateurs économiques ✓ Appréciation des seuils, exigences de publicité ✓ L'allotissement ✓ Les différentes procédures existantes : <ul style="list-style-type: none"> • Marchés passés sans formalités préalables • Marchés à procédure adaptée (MAPA) • Procédures formalisées ✓ Les différentes formes de marchés ✓ Le prix dans les marchés publics (forme, nature). ✓  Atelier pratique : sur un cas concret – rédaction d'une feuille de route pour définir précisément ses besoins - apprécier les seuils et le type de marché adapté.
	<p>3/ LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La préparation des pièces du dossier de consultation des entreprises ✓ La publicité du marché ✓ La communication avec les candidats ✓ La réception et l'ouverture des plis ✓ L'analyse des candidatures et des offres ✓ La négociation dans les marchés publics ✓ Intervention de la commission d'appel d'offres ✓ La mise au point du marché ✓ Notification du rejet des offres ✓ La signature et l'attribution du marché ✓ Publication des données essentielles des marchés publics (OPEN DATA) ✓  Module pratique : lecture commune des pièces d'un modèle de DCE. <p>Bilan de la formation</p>



Type de formation	Perfectionnement – formation courte
Objectifs pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la réglementation applicable • Savoir définir ses besoins et apprécier les seuils • Savoir mettre en œuvre la procédure de passation en maîtrisant la dématérialisation et le nouveau Code de la commande publique • Connaître les règles en matière d'exécution des marchés
Public visé	Toute personne intervenant sur des procédures de marchés publics.
Prérequis	Connaître le cadre général des marchés publics
Nombre de participants	Formation en petit groupe (minimum 2 personnes - maximum 5 personnes)
Durée	2 jours – 14 heures
Tarif	550€ TTC/ jour/ participant
Modalités d'accès/inscriptions	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des besoins et du niveau de chaque participant - Proposition d'un programme adapté - Validation de la formation (signature de la convention) <p>Pour les personnes en situation de handicap :</p> <p>Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble vos besoins, vous pouvez également en parallèle obtenir des informations pratiques via le site de AGEFIPH : https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation</p>
Modalités Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement	<p>Formation en présentiel ou à distance (modalités des formations à distance en page 4).</p> <p>Diaporama : présentation PowerPoint avec un échange interactif tout au long de la formation.</p> <p>Ateliers et exercices pratiques.</p> <p>Mises en situation individuelles sur des cas concrets.</p> <p><i>Être équipé d'un ordinateur portable est indispensable pour les ateliers pratiques pour les formations en présentiel.</i></p>

1. La réglementation applicable

- Définition
- Cadre juridique
- Conditions de recours
- Liberté contractuelle et responsabilité du pouvoir adjudicateur



Atelier pratique : Où trouver les informations utiles et pratiques sur la réglementation applicable ?

2. La définition des besoins et l'appréciation des seuils

- Définir précisément ses besoins : étape clé d'un achat optimisé
- Recourir au sourcing
- Apprécier les seuils et les exigences de publicité
- Allotir ses marchés : principe et exceptions
- Choisir une technique d'achat adaptée



Atelier pratique : rédaction d'une feuille de route pour définir ses besoins et apprécier les seuils applicables sur un exemple concret.

3. La mise en œuvre de la procédure de passation

- ✓ La préparation des pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) : documents contractuels
- ✓ La dématérialisation des procédures
 - Le cadre juridique et technique
 - Principes et étapes à respecter
 - Information des entreprises : les mentions à indiquer dans le DCE sur la dématérialisation
 - La mise en ligne des documents de la consultation
 - L'utilisation du DUME (document unique de marché européen)
- ✓ La publicité adaptée
- ✓ La communication avec les candidats
- ✓ La réception et l'analyse des candidatures et des offres
- ✓ La négociation
- La fin de la procédure
 - i. Information des candidats non retenus
 - ii. Communication des pièces
 - iii. Notification du marché
 - iv. Publication des données essentielles des marchés publics (OPEN DATA)

Etude de cas :

Etude et analyse d'un DCE.



Préparation d'un règlement de la consultation sur cas pratique.

4. L'exécution des marchés à procédure adaptée


- ✓ Identifier les pièces contractuelles et les pièces relatives à l'exécution
- ✓ Les règles relatives aux prix et au paiement
 - Forme et variation des prix
 - Les modes de paiement
- ✓ La facturation électronique
- ✓ Les modifications des marchés
- ✓ Le règlement amiable des litiges
- ✓ **Atelier pratique** : traitement d'une facture (mode test) sur la plateforme Chorus Pro.




Bilan de la formation

FORMATION

L'actualité des marchés publics



Type de formation	Perfectionnement – formation courte
Objectifs pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrypter et analyser l'actualité des marchés publics • Identifier les nouvelles pratiques à mettre en œuvre
Public visé	Toute personne intervenant sur des procédures de marchés publics.
Prérequis	Bon niveau de connaissances et de pratique en marchés publics.
Nombre de participants	Formation en petit groupe (minimum 2 personnes - maximum 5 personnes)
Durée	1 jour – 7 heures
Tarif	550€ TTC/ jour/ participant
Modalités d'accès/inscriptions	<p>- Etude des besoins et du niveau de chaque participant - Proposition d'un programme adapté - Validation de la formation (signature de la convention) <u>Pour les personnes en situation de handicap :</u></p> <p>Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble vos besoins, vous pouvez également en parallèle obtenir des informations pratiques via le site de AGEFIPH : https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation</p>
Modalités Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement	<p>Formation en présentiel ou à distance (modalités des formations à distance en page 3). Diaporama : présentation PowerPoint avec un échange interactif tout au long de la formation. Ateliers pratiques et échanges (retours d'expérience). Mise en situation (travail en petit groupe) sur cas concret - échanges – retours d'expérience <i>Être équipé d'un ordinateur portable est indispensable pour les ateliers pratiques pour les formations en présentiel.</i></p>

Points clés/ contenu	<p>1/ Le nouveau code de la commande publique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un document unique réunissant l'ensemble des textes applicables aux différents contrats de la commande publique ✓ Une codification à droit constant et ses exceptions (intégration de certaines règles jurisprudentielles bien établies) <p> ✓ Atelier pratique : Trouver les informations utiles et pratiques sur la réglementation des marchés publics</p>
	<p>2/ L'impact de la LOI ASAP dans les marchés publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés de travaux ✓ Une dispense de procédures justifiée par un motif d'intérêt général ✓ La protection des entreprises en redressement judiciaire ✓ L'assouplissement du dispositif de réservation des marchés publics ✓ La simplification des avances dans les marchés publics
	<p>3/ Les nouveaux CCAG applicables depuis le 1^{er} octobre 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des CCAG actualisés et modernisés ✓ Les principales nouveautés ✓ La création d'un nouveau CCAG spécifique à la maîtrise d'œuvre ✓ L'intégration du développement durable ✓ L'exécution financière et le régime des avances dans les marchés publics ✓ Dématérialisation et traitement des données à caractère personnel ✓ L'arrêté modificatif du 7 octobre 2021 <p> ✓ Atelier pratique : décrypter les fiches pratiques mises à la disposition de acheteurs pour sécuriser leurs procédures</p>
	<p>4/ La loi climat et résilience pour une commande publique plus responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques ✓ La prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution ✓ La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés publics formalisés <p> ✓ Atelier pratique : étude et analyse d'un dossier de consultation des entreprises avec la formatrice Elaboration d'une fiche pratique pour proposer des critères adaptés. Travail en petit groupe. Correction avec la formatrice – pistes d'amélioration, échanges et retours d'expérience.</p>
	<p>5/ Autres actualités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La loi AGECE : obligation pour les acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées ✓ La fin des accords-cadres sans maximum ✓ Seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et contrats de concession au 01/01/2022 <p>Bilan de la formation</p>

INFORMATIONS PRATIQUES

✓ **Pour les personnes en situation de handicap**

Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble vos besoins, vous pouvez également en parallèle obtenir des informations pratiques via le site de AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

✓ **Formations sur-mesure :**

Nous intervenons également directement en entreprise pour des formations adaptées. N'hésitez pas à nous contacter pour étudier ensemble vos besoins.

✓ **Modalités particulières pour les formations à distance :**

Nos formations à distance sont interactives et recréent l'environnement d'une formation en présentiel.

Nos classes à distance sont dispensées en visioconférence, en alternant comme en présentiel la théorie et la pratique.

Pour les formations sur 2 jours, le déroulé de la formation sera proposé en 4 demi-journées ou en 2 journées non consécutives pour un meilleur apprentissage.

Les outils nécessaires pour suivre une formation à distance : un ordinateur avec connexion wifi, un micro et une webcam.

CONTACT

Pour nous joindre et définir ensemble vos besoins :

- ✓ Julie AGUINALIN – Formatrice et responsable du suivi des formations
- ✓ Tel : 06.31.15.17.52
- ✓ Mail : jaguinalin@gmail.com
- ✓ Notre site internet : <https://www.marchespublicsoptimises.fr/>

Pour nous trouver :

Bureaux administratifs

54 rue Dessoles

32000 AUCH

